

**CENTRE DES ARTS  
DE LA SCÈNE**

# **LA CLASSE « ACTEUR »**

**THÉÂTRE & CINÉMA**

**12 HEURES/SEMAINE**



## PRÉSENTATION

La Classe Acteur, Théâtre et Cinéma offre une formation complète et diversifiée, de 12 heures par semaine, pour permettre aux étudiants d'obtenir une parfaite maîtrise du jeu théâtral et cinématographique.

Les disciplines artistiques enseignées sont multiples:

Interprétation, jeu théâtral, improvisation, diction, travail vocal et corporel, mise en scène, jeu caméra, mime et commedia dell'arte.

Les étudiants encadrés par de grands artistes professionnels (comédiens, metteurs en scène, auteurs, réalisateurs, ...) apprennent à maîtriser leur art avec une assistance et des moyens techniques professionnels.

Cette formation est unique en son genre tant par la nouveauté de son projet artistique que par son programme pédagogique.

## LA FORMATION

### Objectif

L'objectif est de former des artistes riches de savoir-faire, cultivés, autonomes et capables de répondre aux exigences de la profession.

### Scolarité

La durée normale des études est de 3 ans :

**NIVEAU I** : Acquisition des bases et des techniques

**NIVEAU II** : Maîtrise des apprentissages.

**NIVEAU III** : Perfectionnement et projet d'insertion professionnelle.

### Public

L'enseignement est destiné à des jeunes gens ayant des ambitions artistiques affirmées.

## PROGRAMME

### Cursus pédagogique

Le programme pédagogique est composé de sept matières :  
jeu et interprétation, jeu caméra, diction, improvisation, mise en scène, acteur corporel et tremplin.

**1. Module Jeu et interprétation :** Exploration des différents registres du jeu à travers la découverte des textes du répertoire (théâtre classique et contemporain).

Approche des diverses formes d'écriture utilisées dans le spectacle et de leurs différentes formes interprétatives.

Cet enseignement se déroule sous forme d'ateliers confiés à des professionnels du spectacle et de l'image (metteurs en scène, réalisateurs, comédiens ...).

**2. Module Jeu Caméra :** Développement des aptitudes et compétences nécessaires à l'acteur de cinéma. Maîtrise du langage cinématographique.

**3. Module Diction :** Exploration de l'identité vocale à travers des exercices qui visent à développer : la respiration, l'émission sonore, le rythme, les techniques vocales, la pratique des textes.

**4. Module Improvisation :** Développement de l'autonomie et de la créativité.  
Exercices en groupe visant à développer l'imaginaire, la réactivité, l'écoute...

**5. Module Mise en scène :** Initiation et sensibilisation à la « Mise en Scène » par une approche théorique et pratique. Identifier les composants essentiels utiles à l'élaboration d'un spectacle : (dramaturgie, scénographie, ...).

Étudier différents types d'écritures et mesurer à quel point l'impact de l'écriture pèse ou non sur les choix qui concourent à sa représentation scénique.

Développer les capacités créatrices des étudiants

Réaliser par groupe des esquisses de mise en scène.

**6. Module Acteur corporel :** Acquérir une aisance corporelle et une maîtrise de l'espace à partir des techniques du Mime et de la Commedia dell'arte.

**7. Module Tremplin :** Exercices de préparation aux auditions et aux castings.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

L'apprentissage s'effectue de manière progressive par transmission de savoir pour permettre à chaque stagiaire de maîtriser l'ensemble des matières figurant au programme.

## SUIVI ET ÉVALUATION

**Accompagner** L'ensemble des professeurs effectue un suivi continu et individuel des étudiants qui permet de les guider et de les accompagner au mieux durant leur scolarité.

**Evaluer** Les élèves sont tenus de se soumettre aux contrôles d'aptitudes trimestriels mis en place par leurs professeurs. Le bilan de ces contrôles permet le passage en cycle supérieur.

**Valider** Un diplôme valide l'enseignement suivi.

## RÉPARTITION HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS

Matières	Année 1	Année 2	Année 3
<b>Module Interpretation</b> Théâtre contemporain et classique	6 heures 00	5 heures 30	5 heures 30
<b>Module jeu caméra</b> Mise en application pratiques		3 heures 00	3 heures 00
<b>Module de diction</b> Technique vocales	1 heure 30		
<b>Module improvisation</b> Improvisation et créativité	1 heure 30	1 heure 30	
<b>Module mise en scène</b> Notion de bases Mise en pratique	1 heure 30	0 heure 30	0 heure 30
<b>Module acteur corporel</b> Notion de bases Mise en pratique	1 heure 30	1 heure 30	1 heure 30
<b>Module tremplin</b>			1 heure 30
<b>Volume horaire hebdomadaire</b>	<b>12 heures 00</b>	<b>12 heures 00</b>	<b>12 heures 00</b>

## **RYTHME SCOLAIRE**

### **Emploi du Temps**

Les cours débutent en Octobre et se terminent mi-juin. Les étudiants bénéficient de congés scolaires équivalents à ceux de l'université.

### **Classes**

Afin de préserver un enseignement de qualité, le nombre de candidats admis par classe est limité.

## **LIEU D'APPRENTISSAGE**

### **Lieu**

Les cours se déroulent au Centre des Arts, et dans des théâtres partenaires. Les salles de cours sont équipées de matériel pédagogique et artistique performant.

### **Partenariats**

Le Centre de formation établit des échanges avec de nombreuses structures culturelles (théâtres, musées, festivals) et des établissements de production (télévisions, radios, studios d'enregistrement). Certains cours sont dispensés ponctuellement à l'extérieur du Centre. La richesse de ces partenariats permet aux étudiants d'être en liaison directe avec le monde professionnel.

## **INSERTION PROFESSIONNELLE**

### **Présentation Publique**

Durant leur scolarité, les élèves réalisent en public des spectacles, travaux, esquisses ou maquettes.

### **Insertion Professionnelle**

À la fin de leur cursus, les élèves présentent un spectacle dans des conditions professionnelles ouvert au public. Des professionnels (metteurs en scène, réalisateurs, chorégraphes, agents, producteurs, directeurs de théâtres) assistent à ces représentations.

A la fin de leur scolarité, les étudiants peuvent prétendre à des engagements dans diverses productions (spectacles musicaux, théâtre, cinéma, radios, récitals, télévision).

### **Cellule Professionnelle**

Les élèves diplômés sont accompagnés par la cellule professionnelle du centre de formation. Son rôle est de solliciter les productions, recevoir et diffuser les propositions d'engagement, fédérer et élargir les réseaux d'anciens élèves.

## ADMISSION

### Admission

L'admission est effective à l'issue d'un stage probatoire.

### Epreuves d'Aptitudes

Ce stage vise à évaluer les compétences des candidats. Le jury est composé des professeurs et de personnalités du monde du spectacle. Cette épreuve a pour objectif d'estimer les potentiels des candidats, afin de les guider au mieux dans leur recherche de formation.

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT

L'inscription est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes : Etre âgé de plus de 17 ans au 1er janvier de l'année en cours. Une dérogation pour limite d'âge peut être exceptionnellement accordée.

### Inscription

Le candidat doit compléter le dossier d'inscription ci-joint et le retourner avant : Avant le 30 mars pour la 1er session, avant le 30 Juin pour la 2ème session, avant le 30 août pour la 3ème session et avant le 30 septembre pour la dernière session. L'admission définitive se fait à l'issue du stage probatoire. Le nombre de places disponibles étant limité, merci de nous retourner votre dossier d'inscription le plus rapidement possible sans attendre la date limite d'inscription.

### Orientation

Après avoir satisfait aux épreuves d'admission, les étudiants sont orientés dans des classes d'apprentissage correspondant à leurs acquis et à leurs compétences.

## CONDITIONS DE SCOLARITÉ

### Frais de Scolarité

Le Centre des Arts de la Scène est un établissement associatif, à ce titre vous bénéficiez des charges de scolarité les plus avantageuses de la Capitale.

Pour obtenir le montant des charges de scolarité de l'année en cours se référer aux grilles actualisées figurant sur le site internet.

Possibilité financement AFDAS, AGEFOS, POLE EMPLOI, FONGECIF, CPF, OPCALIA, DIF, CIF, AGEFIP...

### Modalités

Pour faciliter le règlement des charges de scolarité, l'Ecole accepte des règlements mensuels ou trimestriels.

Renseignements et inscriptions : 01-45-66-99-83

Au secrétariat : 41, rue Bargue-75015 Paris de 9h à 19h

Par mail : [info@centredesarts.net](mailto:info@centredesarts.net)

Site : [www.centredesarts.net](http://www.centredesarts.net)